



La Grange du Bois

Hier et aujourd'hui

Comme partout, des maisons plus ou moins en ruines furent démolies, par exemple entre le restaurant actuel et la maison de Françoise Combaud, d'autres furent construites et toutes transformées et modernisées.

En 1896, on dénombre à La Grange du Bois 12 ménages qui représentent environ 40 habitants. Vers 1940, on trouvait environ 14 maisons habitées, soit à peu près la même chose qu'à la fin du siècle précédent.

Aujourd'hui, on compte environ 25 foyers dont 7 sur Solutré et 18 sur Cenves.

Au 20e siècle, deux restaurants fonctionnent: Protat-Soulier et Chapelle-Combier. Ce dernier n'était pas à l'emplacement du restaurant actuel, mais juste en dessous, c'est à dire sur Solutré. Madame Chapelle aidée de son neveu servait pendant la guerre 39-45 un gratin de nouilles resté dans les mémoires. Quant au restaurant Soulier-Franchet, il avait également sa réputation et le jour de la fête locale, soit le 2e Dimanche d'Août, on montait un parquet devant l'entrée et toute la jeunesse des environs accourait pour y danser

Historique

AVANT HIER

La première fois où l'on parle de la Grange du Bois semble être en l'an 969 : Adon, évêque de Mâcon choisit pour l'abbaye Saint Pierre de Mâcon un nouvel abbé qui s'appelait Odon ou Eudes. Il lui confirme la donation de la terre de Saint Julien de Roche, aujourd'hui la Grange du Bois, avec toutes ses dépendances.

Puis vers 1074, Landric, évêque de Mâcon obtint du Comte Guy, la cession des fonds, revenus et dîmes que ce seigneur possédait sur « une haute montagne couverte de forêts aux environs de Tramayes, en un lieu nommé Cenves ». Il érigea ce territoire en paroisse avec église et cimetière, sous le nom de Cenves en 1081.

Ce territoire de Cenves comprenait-il la Grange du Bois ? Il est vraisemblable que ce n'était pas le cas et que la Grange du Bois appartenait toujours à l'abbaye Saint Pierre de Mâcon ou au Comte de Mâcon.

Vers 1145, un parent du Comte de Mâcon, Geoffroy, seigneur de Joinville établit sur les terres qu'il possédait à la Grange du Bois un petit monastère qui porta communément le nom de monastère des Bonshommes.

Joinville y fit venir des religieux de Grammont en Limousin.

Ponce Ier, évêque de Mâcon, en agrandit l'église à ses frais à l'exception pourtant des bois de charpente qu'Humbert permit de prendre dans ses forêts. Un autre particulier fit don pour le luminaire de six sous de rente et pour la nourriture, de la moitié des dîmes de Cenves et de deux parties de terres situées à Davayé : donation qu'on place vers 1151.

Une foire y fut encore établie tous les mois ; les religieux l'ouvraient par la vente du superflu de leurs bestiaux, comestibles et denrées.

Mais le relâchement s'introduisit au monastère qui fut supprimé et réduit en un simple prieuré sous le vocable de Saint Fiacre.

Le nom de couvent des Bons-hommes lui resta longtemps.

On conserva cependant les foires à cause de la commodité du local et des ressources nombreuses qu'était accoutumée d'y trouver la campagne environnante.

G. de Leusse fait ensuite une mention du prieuré assez curieuse. Elle est datée de la période 1501-1559 :

« Quête faite dans l'église (NdR : laquelle ?) le jour de Pâques par le concierge de l'Hôtel de ville et vente de chandelles que les fidèles portaient par dévotion dans la chapelle de la Grange du Bois. Sur le produit qui s'élevait annuellement de trois à quatre livres, on prélevait 10 sols pour le prêtre qui administrait la communion, le reste servait à acheter de 80 à 100 pots de vin que les paroissiens buvaient dans l'église même ».

On pourrait rapprocher cette vente de chandelles de ce que Gabriel Jeanton nous dit de la fontaine aux ladres située non loin du monastère et du pèlerinage à Saint Fiacre. Il s'agit de la demande de guérison du « feu volage » pour les enfants et probablement des maladies de peau et de la lèpre. Jeanton nous indique que ce pèlerinage était déjà très en vogue en 1485, époque où les fidèles affluaient à la Grange du Bois, spécialement les habitants de Mâcon, porteurs de cierges qu'ils allumaient en l'honneur de Saint Fiacre.

En 1596, Eustache de Gouy, prêtre, chanoine et archi-diacre, prieur du prieuré Saint Fiacre et Saint Julien communément dit la Grange du Bois, demande le remboursement de frais exposés par lui lorsqu'il avait été député à Paris par le clergé pendant les guerres de la Ligue.

Au siècle suivant, nous trouvons en 1636 une requête d'Etienne Mathoud prieur de la Grange du Bois pour avoir une modération dans le rôle des impôts. Il est dit la même année que les bâtiments sont en ruine et les titres perdus. Est-ce la conséquence des guerres de religion, c'est possible mais c'est probablement la déclaration de quelqu'un qui veut minimiser ses impôts.

Cependant, dès 1654, nous trouvons la trace d'une amodiation d'une dîme du Prieuré de la Grange du Bois passée par Pierre Delacharme au nom de son père et de son frère, fermiers du Prieuré, à T. Goujon marchand au bourg de Saint-Laurent.

Toujours dans la même période, accensement passé par le fermier de la Baronnie de Cenves à un habitant de Solutré, moyennant quatre livres par an « du droit des jeux de cartes qui ont accoutumé se jouer aux foires de la Grange du Bois ».

En 1655, le chemin de Mâcon à la Grange du Bois est si fort raviné depuis quelque temps, environ 500 pas au-dessus du pont de Saint-Léger, par le moyen de grands ravins d'eau qui l'ont creusé de presque toute sa largeur et de la longueur de 50 pas et bien de 4 à 5 pieds de profondeur, ce qui le rend tout à fait inaccessible... les dégâts en seront estimés par experts et donnés en adjudication après trois proclamations par trois dimanches ».

En 1659-1663, permission accordée par le Procureur d'office de la Baronnie de Cenves à un habitant de Juliéas « de vendre du vin à pot, pain et viande, au lieu de La Grange du Bois, les jours de foire qui sont établies audit lieu, étant au nombre de neuf, et c'est pour et moyennant vingt sols pour chacune desdites foires ».

Cependant Théodore Ogier ne trouve plus que sept foires qui sont « considérables » : le 25 Janvier, premier mardi après Pâques, premier mardi après la Pentecôte, 12 et 30 Juin, 22 Juillet et 29 Août. On voit encore dans les minutes de Pierre Delasarra, notaire royal à Cenves un accensement passé

moyennant 29 livres par an « du droit et jeux de fête baladoire qui a coutume de se jouer en la place de la Grange du Bois ».

Puis dans un acte, Pierre Paiseaud, notaire royal et fermier de la Baronnie de Cenves, amodie à un boulanger de La Grange du Bois, la halle dudit lieu et les droits dus dans ladite halle, le jour des foires, par les merciers et autres marchands ».

Enfin en 1673, quittance de 680 livres donnée par Nicolas Bobé prieur de La Grange du Bois à noble Archambaud de Boyer, seigneur de Trades, juge mage de Cluny, pour garde et jouissance du Prieuré.

Puis la Révolution arrive, le Prieuré et ses biens furent vendus le 12 Mars 1791 à des particuliers. La Grange du Bois fut rattachée à Cenves donc au département du Rhône pour la plus grande part, au moment de la définition des départements, mais une partie resta sur Solutré.